



Ensoleiller le pouvoir d'achat

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale en matière de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le gel désormais structurel de la valeur de point d'indice ne traduit rien d'autre que la volonté du gouvernement actuel de bloquer les rémunérations indiciaires pour les fonctionnaires. Pour le plus grand nombre, ce blocage est également assorti d'autres mesures de « restriction de pouvoir d'achat » : remise en cause de certains régimes indemnitaires, ralentissement des parcours de carrière...

Alors qu'à l'unanimité, les organisations syndicales de la fonction publique ont demandé l'ouverture immédiate de négociations sur la rémunération des fonctionnaires, la ministre de la transformation et de la fonction publique a clairement rejeté toute idée de négociation autour d'une mesure de portée générale. Sans la chiffrer, la ministre a évoqué une éventuelle marge de manœuvre budgétaire qu'elle entend orienter vers les bas salaires, au renforcement de l'attractivité de certaines filières et territoires, et à la résorption des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes.

Mais cela ne peut suffire !

Cela ne peut combler les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 10 ans !
Cela ne permet pas de prendre en compte la nécessaire reconnaissance des qualifications !
Cela ne mettra pas un terme aux inégalités salariales entre les femmes et les hommes !

Ensemble, refusons l'automne salarial que veut nous imposer le Gouvernement et la DGFIP !

Dans la continuité de la journée de grève et d'actions du 10 mai maintenons la pression, à tous les niveaux, et en premier lieu à la DGFIP, pour défendre notamment nos revendications en matière de pouvoir d'achat et de carrière.

Pour l'intersyndicale DGFIP, il faut réensoleiller les portefeuilles et les parcours de carrière en réaffirmant haut et fort la nécessaire et urgente :

- Revalorisation significative de la valeur du point d'indice au niveau fonction publique,
- Revalorisation de la valeur du point ACF et attribution de 20 points par an à l'ensemble des personnels, soit 90 euros par mois,
- Revalorisation des ACF sujétions et technicité à la hauteur des contraintes assumées et des qualifications nécessaires pour exercer des missions à la complexité toujours plus grande
- Revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité à 200 euros mensuels,
- Attribution d'une indemnité forfaitaire minimale de 50 euros mensuels pour les télétravailleurs de manière à compenser la hausse des charges qu'ils supportent,
- Abandon de toutes les mesures ou projets renforçant l'individualisme et les compétitions malsaines entre agents, comme la rémunération au mérite ou le RIFSEEP,
- Réactivation d'une politique RH ambitieuse se traduisant par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'embauche par concours de fonctionnaires à la hauteur des enjeux des missions de service public,
- La mise en œuvre d'un véritable plan de qualifications de C en A et de B en A, et la promotion au grade supérieur de tous les personnels dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Cet été, exigeons une revalorisation générale sans écran total